

ADMISSION EN FORMATION AU DIPLÔME D'ETAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION 2019

(SOUS RESERVE DE L'AGREMENT ADMINISTRATIF FINAL
PAR LES SERVICES HABILITES)

LP Jean Moulin
3 RUE DU VAU GICQUEL
BP 57050
22070 SAINT-BRIEUC CEDEX 3

DOSSIER A RENDRE POUR LE 26 avril 2019

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____
N° DE DEPARTEMENT DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
N° Téléphone fixe : _____
N° Portable élève : _____ N° Portable des Parents : _____
N° SECURITE SOCIALE : _____
ADRESSE MAIL : _____

SITUATION ACTUELLE

Scolaire (à préciser) : _____
Autres (à préciser) : _____

Avez-vous le permis de conduire OUI NON EN COURS

Avez-vous un moyen de locomotion OUI NON

Si OUI, lequel : _____

STATUT DU CANDIDAT EN FORMATION

a) Voie directe

b) Congés individuels de formation (joindre impérativement l'acceptation CIF dès que vous avez la réponse)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

(Voir règlement d'admission ci-joint)

- ⇒ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ⇒ Photocopie du permis de conduire
- ⇒ Copies de tous les diplômes obtenus y compris BAFA, AFPS ou SST...
Un diplôme cité mais non justifié par une photocopie ne pourra être retenu dans le dossier d'inscription.
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ Votre curriculum vitæ sur feuille A4 séparée.
- ⇒ Une lettre de motivation (en page 4 et 5 de ce dossier, une page peut suffire)
- ⇒ Un certificat médical attestant que vous êtes à jour de vos vaccinations et apte à suivre une formation professionnelle dans le domaine des services à la personne. (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite)
- ⇒ L'accusé de réception de votre dossier.
- ⇒ **Un chèque libellé** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Moulin d'un montant de **30 Euros** correspond au droit d'inscription sauf cas de force majeure caractérisée par son extériorité, son irréversibilité et son imprévisibilité avec toutefois une retenue de 20 Euros pour les frais de dossier.

**Le dossier de candidature doit être retourné,
pour le 26 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi)**

Lycée Professionnel Jean Moulin
A l'attention de Mr ALLAIN Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques
3, rue du Vau Gicquel
BP 57050
22070 SAINT-BRIEUC Cedex 3

Tout dossier incomplet et en retard ne pourra être pris en considération.

REGLEMENT D'ADMISSION – SESSION 2019/2021
(à conserver par le Candidat)
POUR L'ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AU DIPLOME D'ETAT DE
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

En application de l'Arrêté du 25 Avril 2006

Conformément à l'article D 451-82 et D 451-83 du code de l'action sociale et des familles, ce présent règlement vient préciser les modalités d'admission à la formation préparant au Diplôme d'Etat de TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (T.I.S.F).

1 – Les conditions d'admission :

- Etre âgé(e) de 18 ans au 1er septembre 2019
- Posséder le permis de conduire
- Satisfaire aux épreuves d'admission (voir 2, modalités des épreuves)

2 – Les modalités des épreuves d'admission :

Comme précisé dans l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2006, les épreuves d'admission comprennent :

Un écrit d'admissibilité : **Lundi 27 mai 2019**

Un oral d'admission : **jeudi ou vendredi 13 ou 14 juin 2019**

➤ **L'épreuve écrite d'admissibilité**

D'une durée de 2 heures, elle consiste en une analyse et un commentaire à partir des questions sur un texte lié à l'actualité sociale.

Cette épreuve vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

La grille d'évaluation porte sur :

- La compréhension d'un texte
- Les capacités rédactionnelles
- La capacité à argumenter son point de vue, par écrit.
- L'esprit d'ouverture et l'intérêt pour les questions sociales.

Pour être déclaré admissible à se présenter à la deuxième partie des épreuves, les candidats doivent obtenir la note de 10/20 à cette épreuve, ou être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Dispenses de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Conformément au dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2006 « tout candidat justifiant d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité ».

De même, les candidats qui, conformément à l'article 13, ont validé partiellement le D.E en V.A.E, et souhaitent poursuivre en formation, sont dispensés des épreuves d'admission. Ils sont invités à un entretien avec le responsable pédagogique.

➤ **L'épreuve orale d'admission**

Elle consiste en un entretien de 20 minutes devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur social et ou médico-social.

L'entretien vise à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats.

Il sera tenu compte de la connaissance du métier, de la formation, de la cohérence du projet.

La notation, porte sur 20 points.

3 – La procédure d'admission :

Dans la limite des effectifs fixés dans le dossier de demande préalable, soit 12 places pour la promotion 2019/2021, par voie de formation initiale, la commission d'admission du Centre de Formation composée au minimum du directeur, ou de son représentant, du responsable de la formation T.I.S.F et d'un professionnel titulaire du D.E de T.I.S.F extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des admis, à savoir les candidats ayant obtenu une note d'au moins 10/20 à l'épreuve orale d'admission.

Le classement se fera en fonction des critères ci-après :

- Note d'admission (oral) par ordre décroissant
 - Si ex aequo, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivante :
 - a) au candidat ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité.
 - b) au candidat ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité ; dans le cas ou aucun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve.
 - c) au candidat le plus âgé ou tout autre cas.
- Si à nouveau égalité : date de réception du dossier d'inscription.
A chaque défection d'un candidat, sa place est proposée au candidat suivant.

Ne seront pris en compte pour l'organisation des épreuves uniquement les candidats nous ayant retourné un dossier complet dans les délais impartis.

Chaque candidat sera informé de la réussite ou non au concours par courrier personnel.

Le candidat reçu devra impérativement adresser au lycée Jean Moulin, un coupon-réponse, en retour, confirmant son entrée en formation.

Le projet pédagogique

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

L'objectif de notre formation est de développer les compétences indispensables à l'exercice de la profession TISF et de permettre aux futurs travailleurs sociaux de répondre aux missions qui leur sont confiées.

Ces compétences permettront aux futurs TISF d'effectuer une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

PROPOSER UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

La formation TISF comporte 33 semaines de stages professionnels comme le précise le référentiel de formation. Cette alternance permet aux stagiaires de mettre en pratique et d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier de TISF. Ce processus d'alternance est possible grâce à un partenariat engagé entre le stagiaire, le centre de formation et la structure professionnelle. Il représente un atout indéniable permettant aux futurs TISF d'être confrontés à la réalité de terrain.

GARANTIR LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS PROFESSIONNELS

Nous souhaitons garantir un partenariat privilégié avec les professionnels que nous sollicitons :

- lors des épreuves de certification de différents domaines de compétences organisés par le centre de formation,
- lors des entraînements à la soutenance orale des dossiers de pratique professionnelle (DPP)
- à l'occasion de divers instances ou commissions, telles que l'instance technique ou la commission d'admission du concours d'entrée en formation (oral d'admission pour le recrutement de nos stagiaires),
- lors d'interventions ponctuelles.

RENDRE LES STAGIAIRES ACTEURS DE LEUR FORMATION

Nous considérons nos stagiaires comme des adultes en apprentissage d'un métier, des futurs professionnels dont nous attendons une attitude, une posture et un travail en adéquation avec leurs futures responsabilités auprès des familles ou personnes auprès desquelles ils interviendront.

Les stagiaires sont donc acteurs de leur formation au travers des interactions pendant les cours, lors des interventions de professionnels, des TP, des échanges entre 1^{ère} et 2^{ème} année ou encore lors de la production du travail demandé.

PRIVILEGIER LE TRAVAIL DE GROUPE

Nous souhaitons également privilégier le travail de groupe afin de mettre en place une dynamique, de mettre les stagiaires en action et de permettre à chacun d'apporter ses connaissances, son expérience et ses savoirs faire.

EVALUER LE PARCOURS DES STAGIAIRES ET LE DISPOSITIF DE FORMATION

L'évaluation régulière des différents domaines de compétences est organisée tout au long des deux années de formation pour permettre à chaque étudiant de se situer dans le processus de formation. La responsable de formation évalue également le dispositif de formation auprès des stagiaires afin d'améliorer les prestations de formation et d'apporter les remédiations nécessaires.

METTRE EN PRATIQUE LA METHODOLOGIE DE PROJET

L'équipe pédagogique souhaite développer la mise en pratique de la méthodologie de projet en proposant aux stagiaires de 1^{ère} année de s'inscrire dans une démarche de projet auprès de partenaires, de professionnels... afin de mettre en œuvre les apprentissages théoriques.

PERSONNALISER LE PARCOURS DES STAGIAIRES

Nous insistons sur le développement des parcours individualisés en lien avec la VAE ou dans le cadre des allègements ou dispenses de certains domaines de formation.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'enseignement est organisé à partir de situations professionnelles qui situent le TISF dans son cadre de travail. Au cours des deux années de formation, 15 situations professionnelles sont articulées autour de 5 contextes professionnels

NOM :

PRENOM :

ACCUSE DE RECEPTION- RENTREE SCOLAIRE 2019

Dossier d'inscription au concours d'entrée dans la formation **Technicien d'Intervention Sociale et Familiale** :

- dossier complet
- dossier incomplet : il manque

-

-

Date :